



REPUBLIQUE D'HAÏTI

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL (MARNDR)
PROJET DE RENFORCEMENT DES SERVICES PUBLICS AGRICOLES II (RESEPAG II)**

Opération P126744

DONS H7410-HA et TF011396

**RECRUTEMENT DE
L'OPERATEUR DU FOND DE COFINANCEMENT DE SERVICES DE VULGARISATION AGRICOLE (OFSV)**

TERMES DE RÉFÉRENCES

I. Contexte

La République d'Haïti a obtenu un financement de US \$ 50 millions de dollars auprès de la Banque Mondiale et du Programme Global pour l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire (GAFSP) pour mettre en œuvre le Projet de Renforcement des Services Publics Agricoles (RESEPAG II) faisant ainsi suite au RESEPAG I. Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) est l'Organisme d'exécution, via une Unité d'Exécution.

L'objectif du Projet RESEPAG II est d'accroître et de renforcer la capacité du MARNDR et de mettre en œuvre le Plan Directeur de Vulgarisation Agricole (PDVA). Il est attendu que les activités du projet contribueront à:

- (i) accroître l'accès des petits agriculteurs aux services de vulgarisation agricole et de formation sur la santé animale et végétale, ce dans les régions prioritaires comme spécifié dans le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA 2011-2016), et
- (ii) permettre une augmentation de la capacité du secteur public à entreprendre des analyses de biosécurité importantes dans le pays, en investissant dans les équipements nécessaires et une assistance technique visant à renforcer les systèmes de santé animale et végétale.

Les principaux indicateurs des résultats pour le RESEPAG II sont: (i) le nombre d'agriculteurs (et le pourcentage des femmes incluses dans ce groupe) qui adoptent des technologies agricoles améliorées et/ou des meilleures techniques de gestion de risque pour la santé animale et végétale, ainsi que l'augmentation correspondante en revenus agricoles et en sécurité alimentaire; (ii) la définition, l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie de vulgarisation nationale par le MARNDR et les principaux acteurs engagés; et (iii) la certification au niveau 1 (laboratoire diagnostique basique) du laboratoire national.

Les bénéficiaires directs du projet RESEPAG II seront les participants du système d'innovation agricole (organisations d'agriculteurs, secteur privé, ONGs impliquées dans la vulgarisation agricole, universités, autres organismes de recherche, écoles professionnelles). A travers le renforcement du MARNDR et du système d'innovation agricole, le projet contribuera au bien-être d'environ 50.000 ménages ruraux en leur facilitant l'accès aux services de vulgarisation agricole entre autres.

La population rurale dont la subsistance est dépendante de l'agriculture est estimée à environ 5 millions. Les activités du projet seront axées sur les petits et moyens producteurs dans les régions prioritaires précisées dans le PNIA, en commençant par les Départements du Nord, Nord-est, Sud et Sud-est du pays, pour assurer la coordination avec d'autres investissements et initiatives économiques dans le secteur agricole comme le projet RESEPAG I de la Banque Mondiale et les projets agricoles de la BID.

Enfin, le projet bénéficiera aux consommateurs d'aliments, car il projette d'intégrer des activités orientées vers la qualité nutritive dans les investissements du projet. L'objectif est de rendre plus disponibles les aliments riches en substances nutritives, afin de fournir une solution en amont à la problématique de niveaux élevés de malnutrition dans le pays. Les activités orientées vers la nutrition du Projet incluent : (i) l'insertion d'un module de nutrition dans les programmes de formation des agents de vulgarisation agricole ; (ii) la facilitation de la production d'aliments riches en nutriments grâce à l'utilisation de semences biofortifiées déjà présentes en Haïti et les engrais à base de zinc ; (iii) le renforcement des capacités dans les techniques de récolte des aliments (par exemple pour réduire les aflatoxines) ; (iv) les techniques de transformation des aliments tels que l'enrichissement et le contrôle de la qualité des aliments, incluant la capacité pour analyser au laboratoire le contenu en micronutriments, etc.). Finalement, les activités qui conduisent à faciliter l'accès à des aliments nutritifs pourront aussi être supportées dans la composante d'innovation (par exemple à travers l'aide aux producteurs de sel pour améliorer leurs techniques de production de sel solaire pour iodation).

Le RESEPAG II financera 4 composantes :

- **Composante 1:** Renforcement du rôle du MARNDR dans l'apport de services agricoles.
Sous-composante 1.a: Planification et Coordination de l'Offre de Services de Vulgarisation et de Formation Agricoles.
Sous-composante 1.b: Systèmes informatiques du secteur agricole.
Sous-composante 1.c: Capacité SPS,
- **Composante 2:** Appui aux marchés des services locaux d'innovation et de vulgarisation agricole
- **Composante 3:** Risques ou Urgences dans le Secteur Agricole.
- **Composante 4:** Gestion et Administration du Projet.

La Composante 2 relancera l'offre et l'accès aux services de vulgarisation et d'appui agricoles locaux. Ces activités complèteront les technologies agricoles et intrants au niveau des producteurs appuyés par le MARNDR (et financés par l'opération GAFSP parallèle supervisée par la BID), en augmentant la capacité des prestataires de services locaux (publics, privés, et sociétés civiles/ONGs) à livrer les services attendus et à répondre aux besoins de leurs clients. L'appui consistera en la mise en place d'un **Fonds** de cofinancement des **Services de Vulgarisation agricole (FSV)** qui sera géré par le MARNDR en coordination avec les *Tables de Concertation Agricole Départementales*, afin de cofinancer la réalisation d'investissements et/ou d'activités à visée productive, à hauteur des dons accordés, avec pour objectifs de : a) promouvoir l'adoption de technologies prioritaires et d'intrants agricoles améliorés ; b) réaliser des recherches appliquées sur les chaînes d'approvisionnement agricole qui n'entrent pas dans le champ des programmes publics de recherche ; c) renforcer les organisations d'agriculteurs et développer les

transferts de technologie; et d) promouvoir l'amélioration des technologies après récolte et agroalimentaires mises à la disposition d'agriculteurs présentant les conditions d'agrément requises. Le FSV allouera des fonds face aux possibilités nouvelles qui se présenteront au cours de sa mise en œuvre, ainsi que des allocations spéciales visant à répondre efficacement et économiquement aux besoins alimentaires dans les situations d'urgence (catastrophes naturelles, désastres naturels, crises alimentaires, maladies et pestes).

Le résultat de cette composante 2 sera un marché de services de vulgarisation agricole plus efficaces et plus décentralisés à travers le FSV qui cherchera à développer des initiatives innovatrices, assurer la participation de femmes, avoir un impact positif sur l'environnement et promouvoir des investissements dans l'amélioration de la qualité nutritionnelle des aliments qui seront produits. Le FSV sera un mécanisme local pour la promotion du marché de services d'innovation et vulgarisation agricole et qui devra être accompagné par des activités qui viseront à : (i) sensibiliser la population sur comment accéder au FSV ; (ii) donner assistance technique et des services pour que les acteurs du Département géographique concerné accèdent au FSV ; (iii) réaliser des campagnes de sensibilisation complémentaires sur des aspects environnementaux, sociaux (genre) et nutritionnels ; et (iv) réaliser des forums d'échanges locaux et régionaux pour partager les expériences et former sur les résultats des investissements du FSV.

Cette Composante 2 (***Appui aux marchés des services locaux d'innovation et de vulgarisation agricoles***) du Projet RESEPAG II est financée à hauteur de Trente-six Millions (36,000,000) de dollars américains sur cinq (5) ans et c'est dans le cadre de sa mise en œuvre que le MARNDR, via l'Unité d'Exécution du Projet, désire recruter un consultant (Firme ou ONG) qui devra remplir la fonction d'Opérateur pour le Fonds de Cofinancement de Services de Vulgarisation agricole (OFSV).

II. Objectif

La firme (ou ONG) agira comme Secrétaire de la Table de Concertation Agricole Départementale (TCAD) pour l'opération du FSV. L'objectif de cette consultation est d'agir comme Opérateur du FSV (OFSV) en suivant les procédures établies dans le Guide du FSV, préparé à cet effet. La consultation sera fournie dans les Départements où le FSV est actif. Initialement c'est prévu que le FSV couvre 4 Départements Géographiques (Nord, Nord-est, Sud, et Sud-est) avec le démarrage des activités dans les Départements du Nord et du Nord-est la 1^{ère} année. Cette consultation pourrait être prolongée géographiquement lorsque des nouveaux Départements seront visés par le FSV.

III. Mandat de l'OFSV

Sous la supervision de la Coordination du Projet RESEPAG II (MARNDNR), l'OFSV sera responsable de l'implémentation du FSV selon les instructions du Guide du FSV (document disponible sur le site web du Ministère ou qui peut être sollicité de la Coordination du Projet) ainsi que des activités suivantes dans les Départements en question:

1. Contribuer au renforcement du rôle et à l'augmentation de la capacité du MARNDNR, notamment les DDAs, en cherchant à :
 - Renforcer et clarifier le rôle, les fonctions et le fonctionnement des TCAD, et en particulier : (i) assurer une représentation et une participation effective de ses membres

(p.ex. pour le recrutement de nouveaux membres actifs) ; (ii) promouvoir le dialogue entre les membres d'une TCAD ; (iii) développer leur capacité pour l'évaluation des propositions du FSV ; (iv) développer leur capacité pour faire le suivi des investissements du FSV ; (v) coordonner comme secrétaire les réunions en concertation avec la DDA et la Coordination du Projet.

- Faire le lien entre la DDA, la DSE et la Coordination du Projet pour les activités de S&E, et en particulier : (i) faciliter la recollection et le traitement des données liées au FSV ; (ii) en lien avec les entités gouvernementales désignées ainsi qu'avec la TCAD, l'OFSV devra établir et tenir à jour une liste (registre) complète des OPR dans les différents départements du projet, (iii) utiliser les données et les expériences faites dans l'exécution des sous projets pour développer le dialogue et les actions futures au niveau de la TCAD et du MARNDR ; et (iv) amener les expériences du FSV au niveau de la Table Sectorielle Agricole (donc au niveau national).
 - Appuyer la Coordination du Projet dans : (i) l'implémentation des sauvegardes ; (ii) l'appui en gestion fiduciaire du FSV ; (iii) la communication liée à l'implémentation du FSV (en suivant la stratégie de communication à être fournie par le MARNDR) ; (iv) faciliter le partage d'expériences du FSV au niveau national ; et (v) appuyer dans l'analyse de leçons apprises.
2. Renforcer la capacité et le fonctionnement des TCAD à travers l'exécution des tâches de Secrétaire de la TCAD pour l'implémentation du FSV. En particulier, les tâches de gestion de tout le cycle du projet du FSV : (i) recollection des formulaires, propositions, rapports des organisations participantes dans le FSV ; (ii) présentation de l'information et filtrage initial à la TCAD ; (iii) présentation des recommandations à la TCAD et à la Coordination du Projet sur des modifications au Guide du FSV ; (iv) établissement de mécanismes pour le dialogue national et l'échange d'expériences entre TCAD de différents Départements ; (v) appui à des organisations pour remplir les profils et préparer les propositions détaillées du FSV ; (vi) réalisation de la campagne d'information et de formation pour accéder au FSV ; et (vii) appui et formation des organisations responsables de l'exécution des sous-projets pour l'implémentation des sauvegardes, des procédures fiduciaires et rapports de progrès des investissements du FSV.
3. Assurer l'intégration et promotion des thèmes stratégiques du FSV, tels que :
- **Genre** : réaliser une campagne de sensibilisation pendant l'étape de présentation de profils et préparation de propositions pour l'intégration des activités de promotion des femmes dans les sous-projets. Réaliser des activités de formation pour les producteurs bénéficiaires des sous-projets sur l'importance de l'intégration de genre dans les investissements et dans le secteur agricole en général. Ces activités devront être coordonnées avec l'Unité de Genre du MARNDR et la Coordination du Projet.
 - **Environnement** : L'OFSV devra : (i) produire un guide de meilleures pratiques pour que les sous-projets puissent gérer les différents aspects environnementaux des activités à réaliser ; (ii) s'assurer de suivre les procédures et le filtrage (screening) selon ce qui est établi dans le Guide du FSV ; et (iii) réaliser des formations pendant la préparation et l'exécution des sous-projets pour s'assurer que les sauvegardes environnementales sont prises en compte dans les activités et ainsi essayer de maximiser l'impact positif sur l'environnement. Ces activités devront être faites en coordination avec la Cellule Environnementale du MARNDR.

- **Nutrition humaine** : L'OFSV devra aider dans la préparation et l'exécution des sous-projets qui veulent intégrer des aspects d'amélioration de la qualité nutritionnelle des aliments produits. Pour cela l'OFSV devra être en lien avec les différentes unités compétentes sur le sujet tels que les centres de recherches qui permettront d'identifier les projets novateurs et ainsi promouvoir leurs financements et contribuer à l'augmentation de la qualité nutritionnelle de la production agricole. Aussi OFSV pourra entreprendre une campagne de sensibilisation des femmes et des ménages bénéficiaires des sous-projets sur les stratégies liées à la production ainsi qu'à la consommation permettant d'améliorer la nutrition de la famille. Ces activités devront être faites en coordination avec l'expert en nutrition engagé par la Coordination du Projet.
4. *Forums d'échanges et concours*: Afin de promouvoir le FSV, partager des expériences et motiver aux sous-projets, l'OFSV sera chargé, au nom de la TCAD, de faire : (i) des fora (forums) biannuels au niveau national pour partager les expériences (positives et négatives) des sous-projets ; et (ii) réaliser, dans le cadre du forum, un concours pour récompenser (avec une mention mais aussi avec des fonds additionnels) les initiatives les plus réussies¹.
 5. En plus de ce qui est établi dans le Guide du FSV comme rôle et fonctions de l'OFSV, il devra aussi préparer, proposer et exécuter un règlement (mécanisme) relatif aux dossiers. Les actions concrètes à réaliser avant le premier appel à proposition du FSV seront de :
 - a. Identifier les meilleures localisations et moyens pour que la population puisse introduire des dossiers au FSV.
 - b. Préparer les procédures et assigner du personnel de l'OFSV, particulièrement un point focal au niveau de la TCAD, pour être responsable du processus de réception de dossiers.
 - c. Rendre disponible un numéro de téléphone et un email de contact pour la réception des dossiers.
 - d. Distribution de matériel écrit et dissémination d'information sur le mécanisme de gestion des dossiers du FSV.
 - e. Produire des formulaires en créole et en français pour distribution.
 - f. Préparer et rendre disponibles des livrets pour la gestion des dossiers reçus.
 - g. Développer une procédure écrite pour le processus de traitement des dossiers (il doit inclure la documentation de chaque étape du traitement de dossiers).
 - h. Former le personnel de l'OFSV, Table de Concertation, et MARNDR sur les procédures du mécanisme d'analyse des dossiers.
 - i. Produire des rapports après chaque cycle du FSV pour informer sur les dossiers reçus et le traitement donné à chacun d'eux.

Les détails spécifiques des tâches de l'OFSV et des mécanismes du FSV se trouvent dans le Guide du FSV.

IV. Produits attendus

L'OFSV devra produire des rapports trimestriels. Ces rapports doivent être présentés à la TCAD avant d'être soumis à la Coordination du Projet et devront faire état des progrès enregistrés dans les

¹ L'OFSV devra proposer à la TCAD les critères à utiliser pour déterminer le niveau de succès des sous-projets.

indicateurs du FSV (voir Guide du FSV) aussi bien que dans l'avancement de l'évaluation / exécution de sous-projets.

V. Profil de l'OFSV

La firme (ou ONG ou Consortium) devra remplir les critères suivants:

- Avoir de l'expérience et l'expertise en services de vulgarisation agricole, innovation et liens aux marchés.
- Avoir la capacité et l'expérience d'agir comme facilitateur du processus de changement institutionnel et technologique.
- Avoir de l'expérience de travail en Haïti, notamment avec les secteurs public et privé dans le domaine agricole.
- Avoir de l'expérience internationale et locale dans l'exécution des projets avec du financement international.
- Avoir de l'expérience dans des initiatives de communication sociale, genre, environnement et amélioration des aspects de nutrition des populations.
- Etre disposée à travailler avec les acteurs locaux au niveau des Départements (Tables de Concertation, DDAs) aussi bien qu'au niveau Central à Port au Prince avec la Coordination du Projet.
- Ne pas avoir d'intérêt dans l'offre des services (intrants, technologies ou autres) dans la zone du projet pendant l'exécution de la consultation et pendant 1 an après la fin du contrat (à cause des conflits d'intérêts dans la gestion du FSV et l'accompagnement objectif aux producteurs et groupes des producteurs).

Le personnel clé nécessaire devra parler au moins Français et comprendra :

- Coordonateur Général (*Chief of Party*) basé à PAP: Au moins 10 ans d'expérience internationale dans la gestion de projets, idéalement projets d'innovation agricole et avec de l'expérience en Haïti. La connaissance du Créole sera un plus.
- Une équipe technique, basée à PAP, qui supporte les équipes d'exécution du FSV dans les départements. Cette équipe de soutien technique sera composée, au moins, des personnes suivantes (le Créole sera toujours un plus):
 - o Expert en Nutrition : Nutritionniste qui a de l'expérience à travailler en milieu rural en Haïti (en particulier les femmes agricultrices)
 - o Expert en environnement : Spécialiste avec expérience d'évaluation d'impacts environnementaux de projets agricoles en Haïti.
 - o Expert en Genre : expert avec de l'expérience en Haïti de travailler avec des initiatives d'intégration de genre dans des activités agricoles ou en milieu rural.
 - o Expert en communication : expert en sensibilisation et campagnes de communication en milieu rural et idéalement avec des projets agricoles.
 - o Expert en agro-industrie: expert avec l'expérience en Haïti de travailler avec des agro-industries en milieu rural.
 - o Expert en innovation rurale: expert avec l'expérience en Haïti de travailler avec des initiatives d'innovation en milieu rural.
- Equipes d'exécution dans chaque Département (se communiquer en Créole est obligatoire) avec de l'expérience dans le Département en question, constitué d'un Chef d'équipe avec au moins 5 ans d'expérience dans les projets d'innovation agricole en Haïti, et au moins 3 agronomes ou

agroéconomistes avec de l'expérience dans le secteur agricole du Département en question. Tous ces agronomes/agroéconomistes doivent avoir de l'expérience pour agir comme Secrétaire et facilitateur des groupes/réunions et d'innovation agricole.

VI. Durée du Contrat

L'OFSV prêtera ses services pendant une durée totale d'au moins 4 ans. Cependant, le contrat sera conclu pour 2 ans (cycle du FSV), renouvelable pour 2 autres années.

VII. Document à consulter

Les firmes/ONGs intéressées devront lire en détail le Guide du FSV pour pouvoir soumettre une proposition technique et financière de qualité. Le MARNDR (via la Coordination du Projet) organisera au moins une séance d'information pour clarifier des doutes éventuels car le FSV est un nouveau mécanisme pour Haïti. Par ailleurs, le MARNDR s'attend à ce que probablement les candidats se regroupent en Consortiums pour mieux refléter la combinaison requise d'experts internationaux avec d'expertise locale.

VIII. Modalités de paiement

Les paiements à l'OFSV se feront sur une base fixe chaque mois et aussi sur une base variable selon la quantité de sous-projets en exécution. La proposition financière à soumettre par les firmes/ONGs intéressées vont requérir une proposition financière en deux parties : pour la partie des coûts fixes et une autre pour la base variable (coût additionnel par nombre de sous projets en exécution²). La base variable va permettre à l'OFSV (ainsi qu'à la TCAD) de mettre à disposition plus d'experts selon la quantité de sous projets en exécution.

² En exécution veut dire les sous projets qui ont signé un accord de cofinancement avec le MARNDR et que cet accord est en vigueur.